



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE 2014-2024

FAITS SAILLANTS :

La Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne est le fruit des travaux du comité technique métropolitain sur l'agrile où est représenté l'ensemble des partenaires concernés, sous la coordination de la Communauté.

Cette stratégie a été adoptée par le comité exécutif de la Communauté le 18 septembre 2014.

Elle vise à assurer une coordination métropolitaine, en complémentarité et dans le respect du champ de compétences des municipalités, afin de rendre plus efficace sur le territoire du Grand Montréal la lutte contre l'agrile du frêne.

Les objectifs plus spécifiques poursuivis sont :

Objectif # 1 : De mettre en œuvre une action d'envergure métropolitaine pour ralentir la progression de l'agrile du frêne et gérer les impacts de l'infestation;

Objectif # 2 : D'améliorer la résilience de la forêt urbaine pour faire face à d'autres épidémies et catastrophes.

La stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire du Grand Montréal se décline en quatre axes :

- (1) adoption de plans d'action locaux;
- (2) élaboration d'un plan de reboisement métropolitain;
- (3) mise en place d'un plan de communication;
- (4) adoption d'un cadre financier entre les municipalités et les gouvernements provincial et fédéral.

Une des principales mesures prévues par la stratégie est l'adoption par toutes les municipalités de la CMM, d'ici décembre 2014, d'un plan d'action local contre l'agrile du frêne. Ce plan devra prévoir :

- l'inventaire des frênes pour les arbres isolés, en milieux naturels, publics et privés;
- le dépistage de l'insecte;
- une campagne de sensibilisation et d'information;
- une stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes du domaine public;
- l'adoption d'un règlement pour le domaine privé;
- la gestion des résidus de frênes (pour éviter la dispersion de l'insecte et valoriser le bois);
- le remplacement des arbres abattus.





Diverses actions permettront d'accompagner et de soutenir les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan, parmi lesquelles :

- l'élaboration d'un règlement-type;
- l'élaboration d'outils de communication;
- l'administration d'un site Web de référence;
- la documentation des pratiques exemplaires pour le traitement des frênes infestés et pour la valorisation des frênes abattus;
- des tournées de sensibilisation sur les moyens de lutter efficacement contre l'agrile du frêne;
- l'organisation de webinaires;
- la réalisation de projets-pilotes pour la valorisation des frênes abattus;
- la mise en place d'une ligne téléphonique de support technique à l'intention des municipalités;
- la mise en place d'une campagne de sensibilisation de type grand public;
- la diffusion d'une campagne de sensibilisation sur l'abattage des frênes infestés;
- la tenue d'un deuxième forum métropolitain sur l'agrile du frêne;
- la réalisation d'un bilan annuel des actions posées par les municipalités et dans le domaine privé.

Pour la mise en œuvre de la présente stratégie, le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) est reconnu comme l'organisme expert de référence. Le CQEEE est déjà actif auprès de plusieurs municipalités de la Communauté. Le CQEEE aura le mandat de sensibiliser et d'accompagner les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action.

Une autre importante mesure prévue par la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne est l'adoption est la mise en œuvre d'un plan métropolitain de reboisement. Ce plan visera à la fois à atténuer la perte de canopée qu'occasionne le passage de l'agrile sur le territoire de la Communauté et à contribuer à l'objectif de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire de la CMM, tel que fixé dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en mars 2012.

D'autres informations vous seront communiquées prochainement.

Pour renseignement :

Jim ROUTIER

Conseiller en recherche, direction générale
Communauté métropolitaine de Montréal
514-350-2550
jim.routier@cmm.qc.ca

